

NAO 2024

La direction propose une enveloppe NAO de 4%, malgré une inflation moyenne 2023 estimée par l'INSEE à 4,9%.



Pour diffusion et affichage – 7 février 2024

Après la dernière réunion de négociations sur les augmentations salariales, les organisations syndicales avaient de quoi être contrariées par l'ultime proposition faite par la direction. Avec une enveloppe globale NAO de seulement 4%, la direction envoie un signal fort aux salariés d'ASF : elle acte par cette proposition son intention de vous faire perdre du pouvoir d'achat. C'est à nos yeux incompréhensible et inquiétant, notamment parce que tous les voyants économiques de notre entreprise sont au vert, mais aussi parce que l'inflation moyenne constatée par l'INSEE a atteint en 2023 un niveau élevé à 4,9 %.

FO a fait évoluer ses propositions afin d'obtenir un accord qui permettait de garantir **une évolution des salaires conformes à l'inflation**, tout en donnant **aux managers les moyens d'attribuer une AI conforme à leurs attentes**. Pour cela, nous avons proposé une enveloppe globale de 6% (contre 7% initialement), répartie de la manière suivante :

Pour les catégories ouvriers/employés/maîtrises de qualification:

- Une enveloppe **d'augmentation générale de 5%** à hauteur de l'inflation 2023 - **la direction propose seulement 3%**.
- Et une enveloppe **d'augmentations individuelles de 1%** - **proposition identique faite par la direction**.

Pour les salariés de la maîtrise d'encadrement :

- Une enveloppe **individuelle de 6%, dont talon au niveau d'inflation**, avec une répartition équilibrée comme l'année dernière – **enveloppe de 4% pour la direction (talon à 2,5%)** + accord pour une répartition équilibrée avec commission de suivi.

Pour les salariés cadres :

- Une enveloppe **individuelle de 6%, dont talon au niveau d'inflation**, avec une répartition équilibrée comme l'année dernière – **enveloppe de 4% pour la direction** + accord pour une répartition équilibrée avec commission de suivi.

Des mesures complémentaires ont été acceptées par la direction :

- Une **revalorisation** de la **prime d'éloignement** à hauteur de **10%**
- Une **revalorisation** de la prise en charge de **l'abonnement transports** en commun de **50% à 75%**
- La mise en œuvre, actée dans l'accord, **d'une prime mobilité durable à définir** pour les salariés qui utilisent un autre véhicule que le sien pour effectuer un **trajet domicile-travail**.

Les augmentations seraient appliquées sur **la paie de mars 2024**, avec **effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024**.

Aussi, nous avons rappelé à la direction **que seuls les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la NAO** peuvent permettre de **corriger efficacement la perte de pouvoir d'achat** des salariés d'ASF et que **l'enveloppe proposée est très basse, ne couvrant pas l'inflation et l'ancienneté** des salariés.

La direction nous a donné un **délaï de réflexion jusqu'au 12 février 17h** pour nous positionner sur une intention de signature. Nous utiliserons ce temps imparti pour essayer d'expliquer à la direction **la nécessité de fournir un effort supplémentaire** permettant d'augmenter l'enveloppe globale de la rémunération annuelle de base des salariés.

Sans accord, **la direction appliquera unilatéralement une enveloppe globale à hauteur de 3%, prime d'éloignement et abonnement transports exclus**.

Nous ne pouvons que nous féliciter des excellents résultats du groupe et de VA, fruits du travail acharné de chaque collaborateur. En retour, il est légitime que notre entreprise garantisse à ses collaborateurs une rémunération juste et conforme à l'évolution des prix à la consommation.

FO estime que l'entreprise dispose des moyens nécessaires pour que l'accord NAO 2024 soit lui aussi un bon millésime. Et cela doit passer par le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

Ensemble battons-nous pour défendre vos intérêts !